

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT D'UN.E ADJOINT.E AU DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

BIR n° 35 du 26 juin 2017

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un.e enseignant.e de l'académie de Lyon pour assurer la fonction d'adjoint.e au délégué académique aux arts et à la culture, à partir de septembre 2017.

L'enseignant.e exercera à temps complet et conservera son affectation initiale.

Le profil du poste figure en annexe.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 7 juillet 2017** à :

- Monsieur Michel Bastrenta, délégué académique aux arts et à la culture
E-mail : michel.bastrenta@ac-lyon.fr et daac@ac-lyon.fr

ANNEXE

PROFIL DE POSTE ADJOINT.E AU DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

L'adjoint.e au délégué académique aux arts et à la culture participe à la mise en œuvre, à l'échelon académique, de la politique nationale relative à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à la culture scientifique et technologique.

L'adjoint.e est en relation avec les professeurs relais, les référents culture, les formateurs et les stagiaires.

Dans ce cadre, le délégué adjoint assure la mise en œuvre des procédures et des projets :

- suivi et évaluation des projets d'éducation artistique et culturelle
- contribution à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle et à l'élaboration du suivi et du parcours de l'élève de la maternelle à la terminale,
- participation au développement et au suivi des domaines théâtre-expression dramatique, cinéma-audiovisuel, littérature et danse,
- contribution à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité.

Il.elle développe des relations avec des partenaires culturels, artistiques ou scientifiques afin de mettre en place, dans les établissements, des projets interdisciplinaires et partenariaux. Il / elle assure aussi le suivi et l'accompagnement des PTEAC (pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle) en concertation avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

L'adjoint.e au délégué académique aux arts et à la culture propose des formations, après étude de faisabilité :

- enregistrement des formations au Plan Académique de Formation,
- coordination et suivi des formations,
- établissement des tableaux de bord des formations.

Il.elle assure le suivi des actions de formation dans le cadre des PREAC (pôles de ressources d'éducation artistiques et culturelles) :

- appels à candidatures,
- préparation des dossiers,
- suivi des dossiers sur le plan national dans les différents pôles de ressources,
- suivi des dossiers et relations avec les stagiaires, la DAFOP et la DGAF,
- élaboration de tableaux statistiques dans le cadre institutionnel,
- participation aux comités de pilotage (théâtre et danse).

Dans le cadre de sa mission, l'adjoint.e au délégué académique aux arts et à la culture conduit son action, de coordination, d'accompagnement, de valorisation et d'évaluation de projets en concertation avec :

- les directions et services concernés par l'éducation artistique et culturelle,
- les corps d'inspection,
- les coordonnateurs départementaux chargés de mission pour l'éducation artistique et culturelle,
- les professeurs chargés de mission à la délégation académique aux arts et à la culture,
- la direction régionale des affaires culturelles,
- les collectivités territoriales,
- les structures culturelles partenaires.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 7 juillet 2017** à :

Monsieur Michel Bastrenta, délégué académique aux arts et à la culture

E-mail : michel.bastrenta@ac-lyon.fr et daac@ac-lyon.fr

Ainsi qu'au chef d'établissement d'affectation.